

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N°00078

/D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/BSCEM/2024 du 21 JUIL 2025

portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n°00012/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 26 mai 2025 en vue de l'acquisition des unités de production d'aliments pour poissons en appui aux opérateurs privés dans les bassins de production.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la décision n°00007/D/MINEPIA du 14 février 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animale ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
Vu la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2025.

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°00012/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 26 mai 2025 en vue de l'acquisition des unités de production d'aliments pour poissons en appui aux opérateurs privés dans les bassins de production;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

| Entreprise | Montant TTC en FCFA | Lieu de livraison | Délai de livraison |
|--|--|--|------------------------------------|
| FRANCO 2 & CIE SARL B.P : 3 336 Yaoundé, Tél : 699 55 12 24 | Cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent cinquante mille (199 350 000) | Magasin du MINEPIA sis à Mvog-Betsi /Yaoundé | Cent-vingt (120) jours calendaires |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 21 JUIL 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINEPIA/CIPM
- Archives/Chronos.

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches

et des Industries Animales,

MAITRE D'OUVRAGE

